L'histoire d'une solidarité nationale depuis 1948 à La Réunion

1945
«Le plan»

4 et 19 octobre 1945 : Ordonnances fondatrices de l'assurance sociale. Sécurité sociale en France sur le modèle « bismarckien ».
Création d'un régime général ayant vocation à assurer des prestations sociales aux salariés des secteurs privé et public, exploitants agricoles, travailleurs indépendants et secteurs spécifiques, mais aussi aux ayants droits de certains régimes particuliers de Sécurité sociale préexistants (régimes dits « spéciaux »).

1946

- La IVeRépublique de la Constitution de la IVème République reconnaît le droit de tous à la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique et mental, de la situation économique de la collectivité des moyens convenables d'existence.
- La Réunion, La Guadeloupe, La Martinique et La Guyane françaises deviennent des départements français.

1947

- Signature de l'accord national interprofessionnel pour la création d'un régime complémentaire de retraite, l'**AGIRC**. Mais ce n'est que les assurés étisent leurs représentants aux Conseils d'Administration des caisses de Sécurité Sociale.
- Le décret du 17 octobre 1947 étend aux départements d'Outre Mer les dispositions de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant sur l'organisation de la Sécurité sociale.

1948
Création de la CGSS Réunion

Logo créé par un agent de la CGSS Réunion

- Elle la promulgation de la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département français, l'introduction des législations de Sécurité sociale métropolitaines a été immédiatement envisagée. Deux personnes :
  - Mettre en place un organisme unique de CGSSU pour la gestion de l'ensemble des risques : la Caisse Générale de Sécurité Sociale.
  - Inclusion dans le système, des salariés agricoles.
- Installation du premier bureau du Conseil d'Administration de la CGSS Réunion le 18 septembre.
- Extension de l'Ordonnance du 03/02/1945 relative à l'organisation de la Sécurité sociale des allocataires aux vieux travailleurs salariés (AVTS) aux DOM.
- Mise en place des régimes autonomes d'assurance vieillesse pour les agriculteurs, artisans, professions libérales, commerçants et non salariés.
- L'allocation de logement familial est instaurée.

Affiches des années 50

1949

- Dispositions de la Sécurité sociale relatives à la prévention et à la réparation des AT/MP.
- Création d'un régime de retraite des indépendants

1950

- Immatriculation des travailleurs du DOM (arrêté du 23/12/1950).

1951

- Ouverture des droits maladie, maternité, invalidité pour les assurés des DOM.

1952

- Loi créant le régime d'assurance vieillesse des salariés des exploitants agricoles, géré par la Mutualité Sociale Agricole **:MSA**.
- Une vignette est créée pour les médicaments remboursables.

1954

- Loi du 03 /03/1954 relative à l'extension des assurances sociales aux DOM et mise en place du régime des AT-MP dans ces départements.
- Ouverture du capital décès.

Affiches des années 50

1955

- La Réunion est cotée comme département de Sécurité sociale.
- Création de l'allocation mère au foyer.

1956

- La Fonds National de Solidarité assure une allocation vieillesse aux personnes âgées sans ressources.

1957

- Le Département de la Réunion et la CGSS Réunion signent le protocole d'accord instituant le système Tiers Payant à la Réunion dit :
  - Bons réses –

1958

170 agents
68 000 assurés
Cotisations encaissées : 952 millions CFA
Prestations payées : 1,5 milliards CFA

Directeur
1948-1949
M. ORSINI

Président du CA
1948- 1952
M. Jean HINGLO

Directeur
1949-1951
M. Frédéric DUCOUSSO

Président du CA
1952-1954
M. Roger CAROILLON DE VILLECOURT

Directeur
1951-1952
M. Michel SAULNIER

Président du CA
1954-1955
M. Hippolyte FOUCQUE

Directeur
1953-1960
M. Jean LEFEBVRE

Président du CA
1955-1956
M. Joseph MARTIN

Président du CA
1956-1958
M. Pierre ROSSOLIN

1960

- Les **URSSAF** (Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et des Allocations Familiales) sont officiellement constituées.

URSSAF

1961

- Loi créant le régime autonome d'assurance maladie-maternité-invalidité obligatoires des exploitants agricoles.
- Les régimes de retraite complémentaire sont étendus aux salariés non cadres (**ARRCO**).

Journal des salaires de la CGSS Réunion - 1961

1964

- Extension de l'assurance vieillesse agricole aux DOM

1967

- La Régime Général de la Sécurité sociale est réorganisé en 3 branches gérées par des caisses nationales :
  - la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés **:CNAVTS**.
  - la Caisse Nationale des Allocations Familiales **:CNAF**.
  - la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés **:CNAVTS**.

LOI NEUWIRTH
Mise en place du système de la contraception et notamment la contraception orale (loi n° 67-1176 du 28/12/67 - Mise en place du paiement à partir de 1969 et 1970

Affiches des années 60 et 70

- Extension aux DOM des assurances maladie, invalidité et maternité des travailleurs salariés et des membres non salariés de leur famille.

1966

- L'assurance Maladie crée sur projets service médical, dépistage systématique des maladies d'allocations familiales des exploitants agricoles dans les DOM.

DRSM

Assurance Maladie

- Loi créant le régime d'assurance maladie-maternité-invalidité des exploitants agricoles contre les accidents du travail, les maladies professionnelles et les accidents de la vie privée.

1968

- Décret du 5 avril 1968 relatif à l'exercice de l'action sanitaire et sociale par les caisses faisant partie de l'organisation générale de Sécurité sociale.

1968

430 agents
150 000 assurés
Cotisations encaissées : 6,7 milliards CFA
Prestations payées : 11,8 milliards CFA

Président du CA
1967-1971
M. Ernest MANCIET

1969

- La Caisse Générale est chargée du recouvrement des prestations familiales désormais dévolue à un organisme particulier comme en Métropole du **CAFI**.

1971

- La première convention médicale est signée.

LOIS BOULIN
amélioration la retraites des salariés. 1971 & 1975

1972

- Les retraites complémentaires sont désormais obligatoires.
- Ouverture officielle de la CAF qui va prendre le relais de la CGSS pour toute la branche prestations à compter de la fin/date. Il aura fallu attendre 25 ans pour l'alignement avec la Métropole.

Caf

Président du CA
1971-1974
M. Francis BEDIER

Directeur
1973-1984
M. Georges DEGUILLEN

1974

- Une Allocation de Rentrée Scolaire est attribuée pour la rare fois.

ARS

1975

- Généralisation de l'assurance vieillesse obligatoire à l'ensemble de la population.
- Le principe de la généralisation de la Sécurité sociale à l'ensemble de la population est adopté par le Parlement.

LOI VEIL
(loi 75/05/75 relative à l'IVG

1976

- **L'API** (allocation de parent isolé est instituée.

1977

- Les **APL** sont créées.

1978

640 agents
180 000 assurés
Cotisations encaissées : 860 millions NF
Prestations payées : 698 millions NF

Président du CA
1975-1984
M. Max VIDOT

1978

- Une assurance complémentaire créée pour les personnes qui ne bénéficient pas d'une pension sociale. La Sécurité sociale commence toute la population.
- Création d'un système national d'identification et d'un Répertoire des entreprises et de leurs établissements.
- Inauguration de la Caisse Générale de Sécurité Sociale dans ses locaux du Bd Doret, septembre 1978.

1979

- La commission des comptes de la sécurité sociale est instituée.

1980

- Certains médecins sont autorisés à pratiquer des dépassements d'honoraires.
- La Caisse d'Assurance Maladie Maternité des Travailleurs Salariés des Professions Non Agricoles est créée à la Réunion (depuis 1988 en Métropole).

1982

- L'âge légal de la retraite passe de 65 ans à 60 ans.
- Le décret du 28/03/1982 fixe la date à partir de laquelle les assurés sont cotisants d'Assurance Maladie et Maternité des Travailleurs Salariés des Professions Non Agricoles dans les DOM.

1983

- Mise en place d'un forfait journalier hospitalier de 25 francs.

1985

- Ouverture des prestations sociales des professions agricoles et non agricoles aux prestations des assurances vieillesse, maternité, invalidité et décès dans les DOM.

1986

- Mensualisation des Retraites.
- Ier trimestre : Mise en place de la **carte d'assuré social**.
- La CGSS se dote de son premier photocopieur (installé au niveau 8 de la Direction).

1987

- États Généraux de la Sécurité sociale.
- Mise en place du système PICSOU à la comptabilité.

1988

730 agents
208 000 assurés
Cotisations encaissées : 3,5 milliards NF
Prestations payées : 3,6 milliards NF

Directeur
1984-1993
M. Maurice CHARDINNE

Président du CA
1984 - 1991
M. Paul FERRAND

1988

- Loi créant le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), prestation financée par le budget de l'État mais versée par les Caisses d'Allocations Familiales.

RMI
Le RMI devient RSA en 2009

1991

- La Sécu lance sa campagne contre le gaspillage.

LOI ÉVIN
Relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme de 10/01/91.

1993

- Prise en charge à 100% des malades du SIDA.
- Réforme des retraites : allongement des durées de cotisation.
- Recouvrement de la cotisation personnelle d'allocations familiales et de la Contribution Sociale Généralisée (CSG)
- Versement des prestations familiales employeurs et travailleurs indépendants des DOM.
- Création d'un régime de prévoyance agricole.

Affiches des années 90

1994

- Modification de l'organisation financière de l'ACOSS : suivi séparé de la trésorerie de chaque branche. **NACOSS** devient la Caisse Nationale des URSSAF
- La Carte d'Assuré Social est généralisée à l'ensemble de l'Ile.

1995

- Plan Juppé. Loi de financement de la Sécurité sociale annoulé et mise en place du Tiers Payant d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat et chacune des branches.

1996

- Des conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) sont conclues entre l'Etat et les caisses nationales.
- Création de l'**ARH** (Association Régionale Hospitalière)

1997

- La **DUE** (Déclaration Unique d'Embauche) est mise à la disposition des employeurs.
- Mise en place de la Carte Vitale (National)
- Codage des produits pharmaceutiques (Fin des étiquettes).
- Ouverture de 3 points d'accueil retraite : - Ste Marie - Tampon - Saint Joseph
- Le chèque emploi service universel à La Réunion.

1998

- Mise en œuvre d'une mesure de prévention des AM (modifiée par décret du 20/07/2000).

1999

- Loi créant la Couverture Maladie Universelle **CMU**.
- Ouverture des sites de l'Ile et de Futura.

1998

822 agents
676 200 assurés
Cotisations encaissées : 6 328 438 260 Francs
Prestations payées : 8 174 685 163 Francs

Directeur
1993-1997
M. Alfred MURCY

Président du CA
1991 - 1997
M. Bernard LENFANT

Directeur
1998-2005
M. Olivier de CADEVILLE

Administrateur Provisoire
1997 - 2000
M. Max VIDOT

Administrateur Provisoire
2000 - 2001
M. Yvon LUCAS

2000

- Mise en place de la Carte Vitale (décembre 2000) : 1 000 cartes distribuées.

2003

- Loi portant réforme des retraites (harmonisation des durées d'assurance pour bénéficier d'une pension à taux plein entre les différents régimes, évolution progressive de la durée de cotisation en fonction des gains d'espérance de vie, créations de dispositifs de retraites anticipées pour les assurés ayant commencé très jeunes et ayant effectué de longues carrières).

2004

- Loi portant réforme de l'Assurance Maladie (création du médecin traitant, dossier médical personnel, promotion des médicaments génériques).

2005

- Loi portant réforme de la Sécurité sociale relative aux LFSS (mise en perspectives pluriannuelle du financement de la Sécurité sociale et présentation de l'équilibre des régimes par le rapprochement des recettes et des dépenses, mise en place de la démarche objectifs/ résultats à la Sécurité sociale).

2006

- Mise en place du Régime Social des Indépendants (RSI, ordonnance du 21 mars 2005 regroupant les régimes d'assurance maladie des professions libérales, des industriels, des artisans et des commerçants, et les régimes d'assurance vieillesse des industriels, des artisans et des commerçants.

RSI

2007

- Confirmation par Nicolas Sarkozy d'une Même Université de Sécurité sociale pour gérer le risque **dépendance**.

2008

1120 agents
742 000 assurés
Cotisations encaissées : 1 561 863 008 Euros
Prestations payées : 2 520 415 137 Euros

Directeur
2005-2013
M. Jean-Paul PHELIPPEAU

Président du CA
2001 - 2006
M. Axel ZETTOR

2009

- Création de sophia à La Réunion : programme d'accompagnement des patients diabétiques de l'Assurance Maladie.

sophia

2010

- Recul progressif de l'âge de départ à la retraite (prise en compte de la pénibilité des carrières longues)
- Création de l'**ARS**, Agence Régionale de Santé, prévue par la loi du 21 juillet 2009
- Tiéraux : Étanchéité et façades

Chef-d'œuvre - Avant-BEUR

2013

Directeur
2013
M. Christophe MADIKA

2014

- Indemnités journalières pour les exploitants agricoles
- Accord centrafatal inter-branches à l'immeuble Dorer : mise en place des outils de Saint-Denis (agricoles, contentieux,recouvrement, santé, retraite, AS)
- Promotions des ressources.

2015

LOI TOURAINE
La Loi santé 2015, qui modernise notre système de santé, s'inscrit autour de trois axes : lutter contre les inégalités, faire entrer la santé au quotidien et innover pour consolider l'excellence de notre système de santé. 57 articles au total, 4 ordonnances et 10 textes payant à notamment été voté.

Chef-d'œuvre - Avant-BEUR

Crédit photo : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés - Service communication - Photothèque - Janvier 2015